

ANNEXE 1



PHOTO PCM 1992



PHOTO PCM 2010

ANNEXE 2

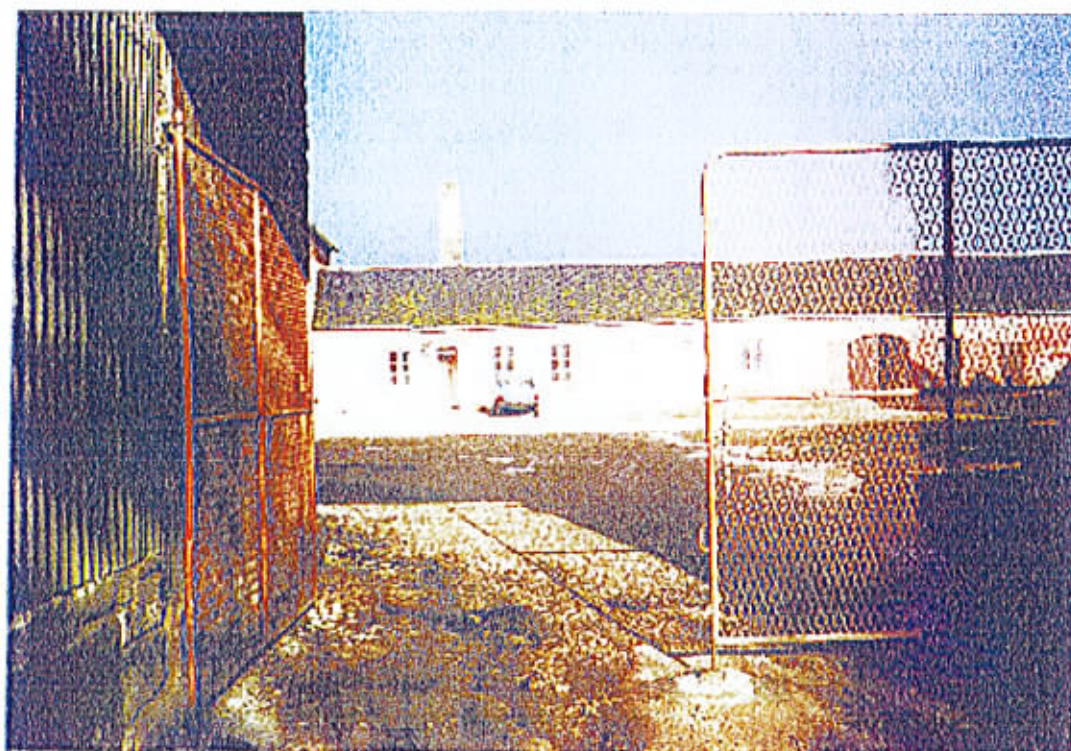


PHOTO PCM 1992



PHOTO PCM 2010

ANNEXE 3



PHOTO PCM 1992



PHOTO PCM 2010

ANNEXE 3



PHOTO PCM 1992



PHOTO PCM 2010

ANNEXE 4



PHOTO PCM 1992



PHOTO PCM 2010

ANNEXE 5



PHOTO PCM 1992

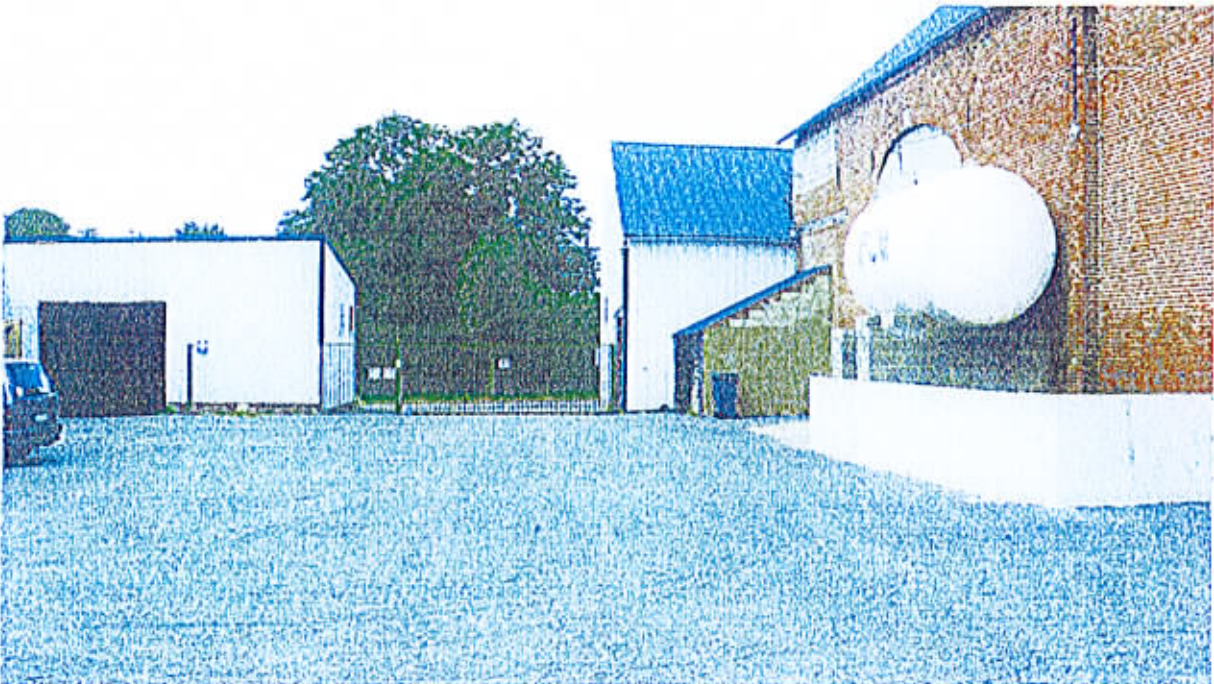


PHOTO PCM 2010

ANNEXE 6



PHOTO PCM 1992

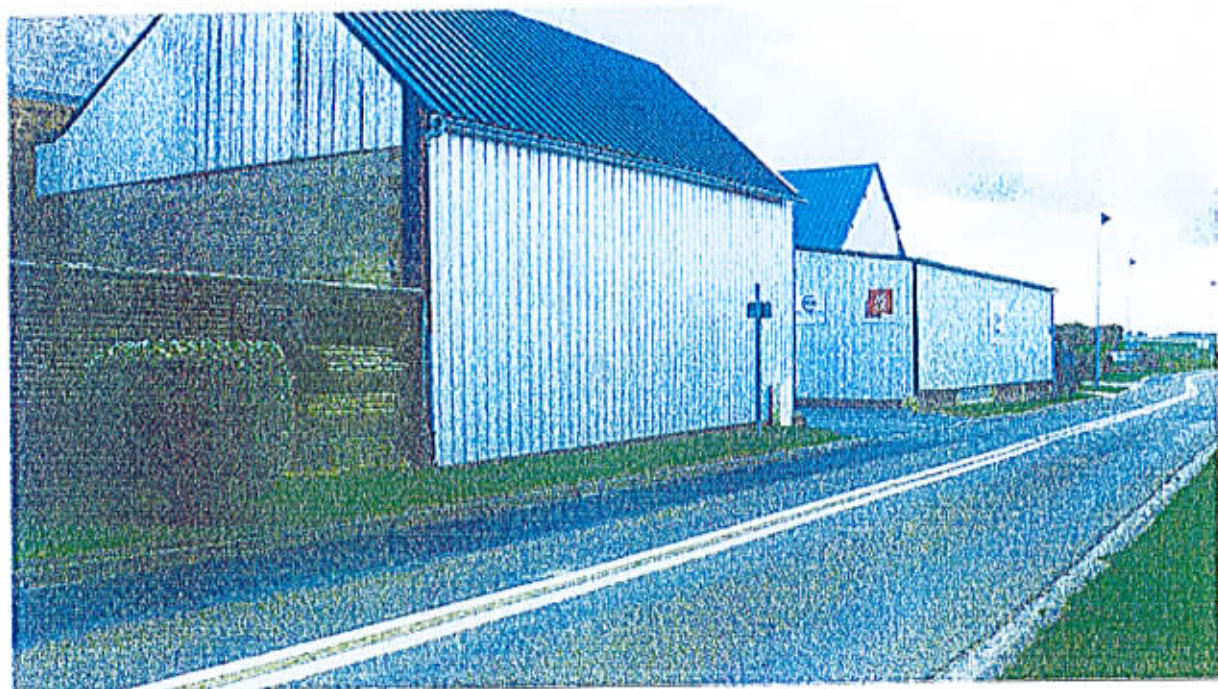


PHOTO PCM 2010

ANNEXE 7



PHOTO PCM 1992



PHOTO PCM 2010



## Point 6 – Rétention

L'incident du 29 février 2008 : Madame GIACOMI apporte les commentaires suivants  
« Il s'agit d'un Becher d'un kilo de colorant (bleu de méthylène) alimentaire qui a échappé de la main d'un préparateur, il ne se trouvait pas au niveau de la rétention mais près du compteur d'eau attiré par bruit (comme une canalisation qui s'éventre) et à trébuché sur des gravats. Cette partie n'étant pas praticable, ni facilement accessible, car en travaux pour devenir une plateforme de stockage de produits près au départ à l'origine (devenu stockage de container vide). Nous avons rincés avec de l'eau et prévenu le maire qui à immortalisé cet incident avec des photos. L'arbuste se trouvant à cet endroit est toujours vivant et la pelouse également. »

La consultation de la Fiche de Données Sécurité révèle que le produit n'est pas classé comme dangereux.

Il n'est donc pas dangereux pour l'environnement et la santé.

Les photos ci-dessous permettent de visualiser l'espace où s'est passé cet incident :



En juin 2009, s'est produit un autre incident dans cette partie là. Une cuve de fuel domestique (préalablement vidée) a été déposée sur le monticule d'herbes et gravats. Cette cuve a basculé quelques instants et quelques litres résiduels de fuel se sont déversés dans cet espace, côté mur en limite de propriété, sans que les opérateurs présents ne s'en aperçoivent.

Un rapport d'incident a été transmis à la DRIRE fournissant de plus amples précisions.

Cet espace d'herbes et gravats n'était pas intégré dans la rétention formée par la cour intérieure où sont stockées les matières premières utilisées par PCM CHIMIE. Cette partie était reliée au caniveau de la rue principale de Le Crocq. Ce qui explique que les liquides qui se sont déversés accidentellement par deux fois dans cet espace se sont retrouvés en dehors des limites de propriété.

**Afin de ne pas reproduire ce type d'incident, la société a décidé de faire faire des travaux en juin 2009. Ces travaux ont consisté à rendre la surface étanche (béton). Aucun autre déversement accidentel ne pourra se produire à ce niveau du site.**

PCM Chimie 53 rue Principale 60120 LE CROCC Tél 03-44829254	<i>RAPPORT D'INCIDENT</i>	n° document 2009-001
	<i>INCIDENT DU 3 JUIN 2009 A 19H00</i>	Indice : 2009 Page : 1/3

### SOMMAIRE

1. Objet / Localisation de l'évènement
2. Nature de l'incident
3. Actions menées, à mener (personne ou organisme prévenu)
4. Commentaires
5. Tableau de suivi de l'incident
6. Action corrective avec échéancier

### Tableau d'Approbation

Indice	Rédigé par :		Complété par :		Validé par :	
	Date	Nom et Visa	Date	Nom et Visa	Date	Nom et Visa
2009	04/06/09	Aline GIACOMI	10/06/09	Aline GIACOMI	11/06/09	Aline GIACOMI

PCM Chimie 53 rue Principale 50120 LE CROCO Tel 0344829254	<b>RAPPORT D'INCIDENT</b>	n° document 2009-001
	<b>INCIDENT DU 3 JUIN 2009 A 19H00</b>	Indice : 2009 Page : 2/3

## 1. OBJET / LOCALISATION DE L'EVENEMENT

Nous devons enlever la cuve de fioul domestique de 2000 litres du local chauffé pour évacuer les résidus en fond de cuve.

Emplacement : côté arrière du bâtiment de fabrication hors zone de rétention – sur future plateforme de stockage initialement des produits finis, converti en stockage de cubitainer vide. Le choix de ce lieu de transit pour notre cuve était motivé par éloignement de la zone de trafic du chariot élévateur et par l'écartement de la zone des produits inflammables.

## 2. NATURE DE L'INCIDENT

Au cours de l'après midi du 03 juin 2009, les employés d'atelier ont dus pour évacuer la cuve de fioul domestique, casser le muret de rétention pour la sortir de son logement, puis ils ont portés la cuve jusque dans la cour. Vide, son poids est de 94 kg.

Dimension H 1550 x L 2200 x l 600.

Lorsqu'ils ont voulu déposer la cuve sur les pierres, soit à 80 cm du sol pour passer le muret de rétention, le haut de la cuve à ce moment était à plus de 2350 cm, celle-ci à basculer à l'opposé de leur champ de vision, ne permettant pas aux opérateurs de se rendre compte du déversement. Ils ont immédiatement relevé la cuve et apposé celle-ci contre un mur afin qu'elle ne tombe plus. A cet instant le personnel d'atelier ne sait pas rendu compte qu'il y avait eu un écoulement. Puis ils ont quittés leur poste de travail du fait de l'heure (arrêt de l'activité du site 16h30).

## 3. ACTIONS MENEES, A MENER, personne ou organisme prévenu

Appeler sur mon téléphone portable à 19h00 par les pompiers, je me suis rendu sur le site où j'ai immédiatement apposé du sable sur le fioul afin d'éviter qu'il ne se répande afin de le collecter. Il provenait du seul regard de la société hors rétention et reliant directement l'extérieur du site par un tuyau donnant dans le caniveau (surface bitumé et étanche). Nous estimons que la quantité épanchée est d'environ 20 litres.

Le lendemain matin à 8h30, le personnel de l'atelier a balayés et récupérés le sable contenant le fioul. La quantité est d'un trois quart de brouette.

L'emplacement est désormais propre. Les résidus de cuve ont été collectés dans un seau, le sable souillés par le fioul dans un autre seau étiquetés et seront traités comme des déchets.

**ORGANISME PREVENU:** SAPEURS POMPIERS (Crèvecœur le Grand) – GENDARMERIE (Brigade de Crèvecœur le Grand) – DRIRE de Beauvais M. GUYNETTE Sébastien.

**PERSONNE PREVENU :** Mme MANEYROL Nathalie (Ingénieur Sécurité Environnement)

## 4. COMMENTAIRES

Les pompiers ne sont pas intervenus physiquement sur le site, mais un rapport sera effectué pour leur déplacement.

La gendarmerie présente, va auditionner les acteurs de ce fait ainsi que moi-même Mme GIACOMI Aline.

Aucun impact environnemental à notre sens n'est constaté et connu.

PCM Chimie 53 rue Principale 60120 L.F. CROCQ Tél 03-44829254	<b>RAPPORT D'INCIDENT</b>	n° document 2009-001
	<b>INCIDENT</b> <b>DU 3 JUIN 2009 A 19H00</b>	Indice : 2009 Page : 3/3

### 5. TABLEAU DE SUIVI DE L'INCIDENT

Indice	Date	Nature de la Modification
2009	09.06	Audition à la gendarmerie de Crèvecœur le Grand de Mme GLACOMI Aline
2009	10.06	Envoi à M. GUINCETRE Sébastien (DRIRE DE Beauvais) du rapport d'incident N° 2009-001
2009	10.06	Envoi à Mme MANEYROL Nathalie du rapport pour copie
2009	11.06	Visite sur site de M. GUINCETRE Sébastien. Compte rendu oral de Mme GLACOMI Aline – inspection des lieux du sinistre – prise de photos.
2009	12.06	Envoi à M. GUINCETRE Sébastien le rapport validé.

### 6. ACTION CORRECTIVE AVEC ECHEANCE

DATE	ACTION
Semaine 25	Mise à niveau du terrain, retrait si nécessaire des gravats. Pose de buse pour le compteur à eau, scellement. Condamnation de l'accès du regard connectant la société et le caniveau, avec du remblai et une chape de béton. Rehaussement de la rétention d'un parpaing autour de cette plateforme.
Semaine 26	Ferraillage de la parcelle et pose d'une chape de béton.